

INTER-TEXTILES

REVUE MENSUELLE
de la Fédération Textile C.F.T.C.
26, Rue de Montholon - PARIS (9^e)

N° 1
JANVIER 1959
12^e Année - Nouvelle Série

PRÉSENTATION

Vous constaterez, Chers Camarades, la nouvelle présentation de notre Inter-Textiles,

Tout d'abord, ce n'est plus un journal, ni une circulaire, mais une Revue, sous une couverture en couleurs.

Nous vous proposons pour chaque rubrique un classement rationnel : Vous retrouverez tous les mois, presque toujours les mêmes rubriques, mais dans les mois qui viennent de nouvelles trouveront leurs places, alors que d'autres ne paraîtront pas forcément dans chaque revue.

Pour bien nous faire comprendre, nous allons prendre l'exemple de cette première revue de Janvier,

Vous aurez donc en premier lieu :

- L'EDITORIAL qui porte dans le coin droit la date de la revue et dans le coin gauche le numéro I.-
- ACTIVITE FEDERALE - DOCUMENTATION ECONOMIQUE - DOCUMENTATION SOCIALE - ACTIVITE FEDERALE
- VIE REGIONALE - FORMATION - PROPAGANDE

Toutes ces rubriques porteront les mêmes indications que l'Editorial.

Vous pourrez donc, chaque mois classer dans des dossiers correspondants au nom de chaque rubrique, le contenu de cette revue. Nous pensons que cela facilitera vos recherches et qu'ainsi INTER-TEXTILES sera pour vous un véritable outil de travail.

Nous n'avons pas la prétention d'atteindre la perfection dans cette nouvelle formule, et si vous avez des suggestions à nous faire, nous les accepterons volontiers.

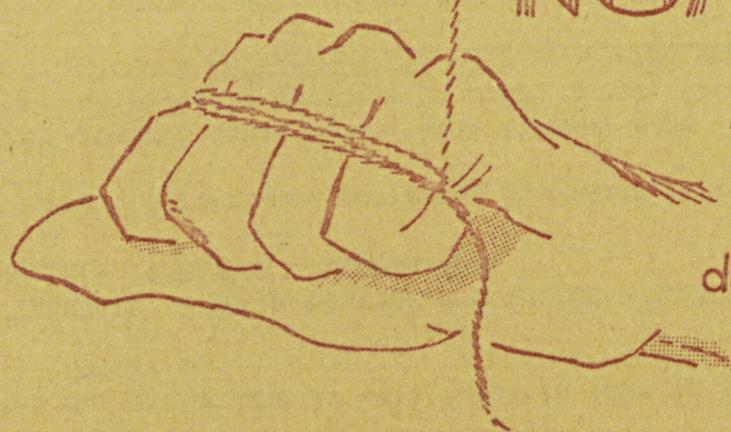
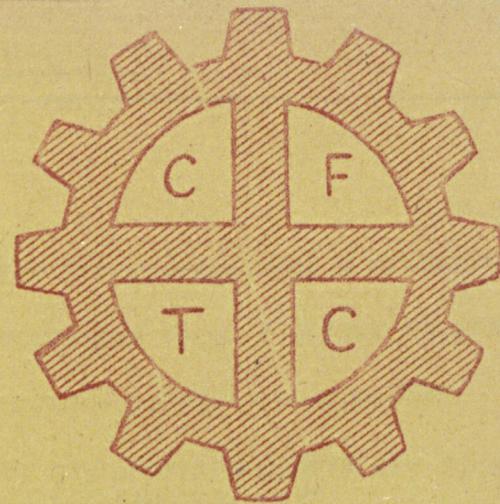
LA COMMISSION DE PROPAGANDE

SOMMAIRE

- 1 - EDITORIAL : Pour que 1959 soit quand même une Bonne Année.
- 2 - ACTIVITE FEDERALE : Communiqué.
- 3 - DOCUMENTATION ECONOMIQUE : a) Analyse des décisions gouvernementales.
b) Evolution des Prix et des Salaires depuis fin 1958.
- 4 - DOCUMENTATION SOCIALE : Une belle réalisation ouvrière - l'Assurance-Chômage.
- 5 - LA VIE REGIONALE : Situation de l'activité professionnelle et de l'action syndicale.
- 6 - FORMATION : Les impressions sur la dernière session Textile-Vêtement à Bierville.
- 7 - PROPAGANDE



Plusieurs fils réunis entre eux
donnent un Fil INCASSABLE



Toujours de plus en plus
NOMBREUX
et **UNIS**
dans le respect
des opinions de chacun

LES TRAVAILLEURS FONT DE LA **CFTC-Textile**
UN SYNDICAT SOLIDE

Adhérez avec vos Camarades PERMANENCE:



Pour que 1959 soit quand même une BONNE ANNÉE

Avec le Premier Janvier est revenue la période traditionnelle où parents et amis échangent leurs voeux, se souhaitent mutuellement santé, bonheur et succès.

La Fédération Textile C.F.T.C. est heureuse de profiter de cette circonstance pour présenter à tous ses amis les travailleurs textiles de France, et en particulier les adhérents et militants des Syndicats Textiles C.F.T.C., ses meilleurs souhaits pour 1959; Travail, Santé, Meilleur Pouvoir d'Achat, Sécurité de leurs vieux jours pour eux-mêmes et pour leurs familles.

L'espoir de réalisation de ces voeux se trouve sérieusement ébranlé par les récentes décisions gouvernementales en matière de dévaluation du franc, politique fiscale et financière, atteinte à la Sécurité Sociale, aux Allocations Familiales, etc...

QUI VA PAYER ? ? ?

Il apparaît nettement dans ces mesures que le gouvernement entreprend une politique de grandeur très couteuse, dont les salariés sont appelés à supporter la plus grande partie des frais. Ce n'est pas nous qui critiquerons les investissements que le budget prévoit, mais nous estimons qu'il est impossible actuellement pour la FRANCE de mener de front la poursuite de la guerre d'Algérie et les investissements de tous ordres commandés par le progrès technique, la poussée démographique, la crise du logement, l'entrée dans le Marché Commun, la construction d'une Bombe Atomique, l'Équipement de l'Algérie, etc...

IL FAUT CHOISIR :

On ne peut tout faire, il faut donc choisir et ensuite, puisque des sacrifices sont nécessaires, il faut les faire supporter par ceux qui ont du superflu et non réduire le pouvoir d'achat de ceux qui manquent déjà du nécessaire.

La poursuite de la politique gouvernementale actuelle serait une excellente propagande en faveur du Communisme.

De plus, un aspect particulièrement grave de cette politique est le retour à une organisation nettement libérale de l'économie d'où il résultera que chaque entreprise renforcera sa tendance à chercher une sauvegarde individuelle plutôt que de rechercher des solutions professionnelles d'ensemble.

Dans le même temps, le domaine social est traité d'une manière réglementaire et dirigiste : - Suppression des indexations qui avaient été librement discutées et conclues dans le cadre des conventions collectives et restrictions graves au fonctionnement de la sécurité sociale sans consultation des organismes spécialisés.

Face à cette situation, les voeux formulés par la Fédération à l'intention de ses adhérents et des travailleurs qui lui font confiance, seraient bien incomplets s'ils ne s'accompagnaient d'un programme et d'une volonté d'action pour aider leur réalisation.

NOS OBJECTIFS POUR 1959

C'est pourquoi notre fédération s'est fixée le programme de travail suivant pour 1959 :

1°) - Augmentation des Salaires et du Pouvoir d'Achat. -

La grande majorité des salaires du textile étant inférieure à ceux des autres professions, il est inconcevable de les laisser à leur taux actuel.

Ils avaient déjà perdu une partie importante de leur pouvoir d'achat, et celui-ci va encore se trouver considérablement dégradé par la hausse des prix qui résultera des récentes décisions gouvernementales. Le premier travail de notre Fédération sera donc de tout mettre en œuvre pour retrouver le pouvoir d'achat de 1956.

2°) - Participer à l'action de toute la C.F.T.C. pour obtenir la modification du programme gouvernemental.

Notre Fédération ne dispose pas d'un équipement suffisant pour suivre au jour le jour l'évolution de la situation et vous adresser des consignes en conséquence. Par ailleurs, le problème est d'ordre interprofessionnel, aussi nous vous invitons à suivre les directives confédérales qui vous parviendront par notre intermédiaires ou par le canal des Unions Départementales.

3°) - Le fonds de chômage complet étant créé, nous voulons obtenir une Indemnisation valable du chômage partiel et surtout le retour de notre industrie à une activité normale. Cette recherche du plein emploi pour les travailleurs du textile sera le fruit d'efforts importants à poursuivre par les militants et dirigeants à tous les échelons du mouvement pour aboutir à la création d'organismes professionnels pensant à long terme les problèmes de notre industrie, lui donnant les impulsions et orientations nécessaires, et aussein desquels les représentants des salariés seraient habilités à jouer un rôle effectif.

4°) - RETRAITE COMPLEMENTAIRE pour tous les vieux travailleurs du textile. Les négociations sont bien engagées et sont à poursuivre activement pour améliorer sans tarder la situation matérielle de nos vieux camarades.

5°) - VIE ET PRÉSENCE SYNDICALE DANS L'ENTREPRISE par la reconnaissance de la section d'entreprise et la protection du délégué syndical.

6°) - Enfin, mais aussi d'abord... car c'est une condition indispensable à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus :

POURSUIVRE ET INTENSIFIER LA MONTEE DE LA C.F.T.C.

.../...

Recrutement et adhésion de nouveaux syndiqués augmenteront les ressources et l'influence de nos organisations pour leur permettre de faire face à leurs responsabilités de plus en plus grandes. Les résultats d'élections et la progression de nos effectifs sont le témoignage du travail efficace accompli à tous les échelons du mouvement.

Ce travail doit être poursuivi et amélioré. La Fédération s'efforcera de mettre à votre disposition des moyens et des idées, en perfectionnant les efforts qu'elle a déjà entrepris en ce domaine.

- Formation des militants et des dirigeants pour occuper les postes importants où nous revendiquons notre place, surtout dans les organismes chargés d'orienter notre industrie, et y jouer un rôle valable.

Voici donc quelques perspectives tracées à grands traits. Elles constituent le programme de travail que la Fédération se propose et vous propose pour 1959.

Pour réaliser un peu les voeux les meilleurs qu'elle formule à votre intention;

POUR QUE 1959, SOIT QUAND MEME UNE BONNE ANNEE.

Le Président

Gilbert RYON

COMMUNIQUÉ

Le Bureau de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens du Textile (C.F.T.C.) réuni à Paris les 17 et 18 Janvier 1959;

Après avoir examiné la situation actuelle des travailleurs du textile, les récentes mesures gouvernementales et leurs conséquences :

CONSTATE que près de la moitié des ouvriers et ouvrières de l'industrie textile de notre pays sont actuellement en chômage partiel et effectuent moins de 40 heures de travail par semaine.

- Que plusieurs milliers sont en chômage complet par suite de fermetures d'usines ou de licenciements.
- Que les mesures économiques et financières prises par les Pouvoirs Publics dans une optique de libéralisme ne peuvent qu'aggraver l'anarchie existant dans l'industrie et la situation des travailleurs.
- En effet, les mesures tendant à une restriction du pouvoir d'achat des consommateurs pèsent plus lourdement sur les travailleurs du textile dont ce pouvoir d'achat est déjà réduit par le chômage.
- Les restrictions d'achat des consommateurs se porteront en grande partie sur les articles textiles et cette baisse de consommation intérieure ne sera pas compensée par un développement suffisant d'exportation vers des marchés beaucoup plus restreints que ceux des industries d'équipement.

Devant cette perspective, les capitaux n'apporteront pas à l'industrie textile les investissements indispensables pour qu'elle arrive et se maintienne au niveau de celle des autres pays.

SUR LE PLAN GÉNÉRAL

- S'élève avec vigueur contre les atteintes à la conquête ouvrière que représente la Sécurité Sociale, tant par la menace d'Etatisation que représente la suppression de la consultation des organismes régulièrement élus par les assurés que par la réduction des droits sur le remboursement des produits pharmaceutiques, des cures thermales et climatiques, alors qu'aucune mesure n'est prise contre les abus et profits scandaleux des fabricants et vendeurs de produits pharmaceutiques.
- PROTESTE énergiquement contre le détournement de la destination des sommes perçues au titre du Fonds National Vieillesse et le report de cette charge sur les assurés sociaux, ainsi que contre la réduction des avantages familiaux alors que les recettes des allocations familiales auraient permis un relèvement des prestations.

EN CONSEQUENCE

ESTIME qu'il est difficile de mener une politique de grandeur, les investissements nécessaires au maintien de l'activité en métropole, au développement et à l'industrialisation des Pays d'Outre-Mer et de l'Algérie sans l'application d'un plan permettant l'orientation et le contrôle des investissements et avec le maintien de dépenses somptuaires et improductives et la prolongation de la guerre en Algérie.

DEMANDE aux Pouvoirs Publics le rétablissement de certaines subventions et l'exonération de la T.V.A. sur les produits et services de grande consommation, en particulier le charbon, le gaz et l'électricité domestiques, et les produits alimentaires indispensables aux familles, mesures qui sont infimes par rapport au budget de l'Etat, mais dont les conséquences sont extrêmement importantes pour les familles ouvrières surtout les plus modestes et les vieux.

- L'augmentation immédiate des prestations familiales afin de redonner aux familles un pouvoir d'achat sans cesse amenuisé depuis plusieurs années.
- à la C.F.T.C. d'organiser, sous la forme la plus appropriée des démarches, informations et actions pour protester contre les atteintes portées aux assurés sociaux et pour les objectifs ci-dessus.

CONSIDERE que seule une organisation vraiment paritaire de la profession à tous les échelons peut actuellement, par une action coordonnée auprès des Pouvoirs Publics, une pression sur les circuits de distribution, un contrôle des investissements dans le cadre du Plan, peut permettre le rétablissement rapide de l'activité de notre industrie et du niveau de vie des travailleurs.

MANDATE A CET EFFET, LA COMMISSION EXECUTIVE;

Ainsi que pour les objectifs suivants :

- Rétablissement et maintien du pouvoir d'achat de fin 1956.
- Extension du régime de retraite complémentaire aux ouvriers.
- Etablissement d'un complément de salaire pour les chômeurs partiels.
- Reconnaissance de la section Syndicale d'entreprise et garantie pour le délégué syndical.
- Extension obligatoire des accords.

FAIT APPEL A TOUS LES TRAVAILLEURS DU TEXTILE POUR REJOINDRE LA C.F.T.C.

et AGIR DANS CE SENS.

N° I
JANVIER 1959

DOCUMENTATION ECONOMIQUE ①

SUGGESTIONS POUR PRESENTER LES RECENTES DECISIONS GOUVERNEMENTALES AUX ADHERENTS ET AUX MILITANTS

Analyse des décisions gouvernementales

La Fédération vous propose l'utilisation des tableaux reproduits ci-après, qui présentés en Affiches ou au tableau noir, seront susceptibles d'aider grandement un militant se trouvant déjà au courant de ces questions, pour les présenter de façon claire dans une réunion syndicale.

Il nous appartient d'aider nos camarades à se tenir au courant et à comprendre ces questions complexes dont dépendent leurs conditions de vie.

T.S.V.P. .../...

REVENU NATIONAL Total 19.000 Milliards

65 à 70 % aux salariés (au sens très large)
(Salaires et prestations sociales)

Circulation fiduciaire (Monnaie) 3.400 Milliards

Investissements en 1958 3.500 Milliards dont + de 200 Pétrole

1970 prévision
pour satisfaire démographie 6.500 Milliards

Budget 1959 en gros Dépenses 6.200 Milliards

" " Déficit - Impasse 600 Milliards

1958 2.355 (Etranger 1.705
===== (Zone Franc 650

DEFICIT

400 Milliards

- 491 Etranger

+ 115 Zone Franc

AU 1er JANVIER 1959

Nos réserves de Change : (en millions de dollars)

| | |
|----------------------------------|-------|
| Après ratissage | 337 |
| Facilités de crédits offerts par | |
| les Banques Etrangères | 450 |
| (Allemagne etc...) | ===== |
| Total | 787 |

avec ENCAISSE-OR de la BANQUE DE FRANCE (590 Millions de dollars)
(à éviter d'utiliser)

TOTAL GENERAL : 1.377
=====

Situation assez favorable

BUDGET DE L'ETAT 1959 (en milliards de francs)

D E P E N S E S

| | |
|--|---------|
| 1) - Ordinaires civiles (titre I a IV) | 3.103,9 |
| 2) - En capital des services civils | 618,- |
| 3) - Dommages de guerre..... | 173,- |
| 4) - Dépenses militaires | 1.576,- |
| 5) - Dépenses affectées logement..... | 344,- |
| 6) - Prêts Dond développem. Econom. et social. | 335,- |
| 7) - Solde déficit des Compt. Sp. du trésor... | 39,- |
| | ----- |
| | 6.189,- |

Impasse déficit 587 Milliards

Les 8 budgets Annexés sont équilibrés

(P.T.T. 386 Milliards)

R E C E T T E S

| | |
|--|---------|
| I) - Contributions directes | 1934, - |
| dont taxes proport... | 875 |
| Surtax. Progr... | 565 |
| 5% versémt. s/salai. | 400 |
| 2) - Contributions indirectes..... | II2,4 |
| 3) - Droit d'enregist. de timbres.. | 296,- |
| 4) - Droit de douanes | 688,- |
| 5) - Impot s/ chiffre d'affaires... | 1904,3 |
| dont T.V.A. et prest. Serv. | I7I7 |
| 6) - Revenus des Exploit. Ind. et Cles de l'Etat..... | 2I8,9 |
| dont tabac 207 | |
| Monnaie 3 | |
| Bén. Ent. Nle 7 | |
| 7) - Revenu du domaine de l'Etat... | 29,3 |
| 8) - Remb. des prêts de Modernisat. consentis par l'Etat..... | I26,- |
| 9) - Produits et ress. diverses.... | 293,- |
| | ----- |
| | 5.602,- |

CE QUI NOUS ATTEND

SECURITE SOCIALE ET IMPOTS

- Hausse du plafond des retenues passe de 50.000 à 55.000.-Frs
6 % = 300.-Frs
- Franchise remboursem. 3.000.-Frs par semestre
- Remboursement à 60 % -(au lieu de 80 %)
" à 90 % antibiotiques
- Diminution des Alloc. Prénatales - 16 %
- † Salaire unique supprimé pour 1 enfant 5 ans
- Suppression Indexations salaires (Conv. Col.)
Mais maintient sur emprunts
- Impots sociétés passe de 48 à 50 %
Mais suppression : Prélèvem. sur super bénéfice
Taxe 2 % sur réserves et
réévaluation des immobilis.
- Nouvelles évaluations des signes extérieurs de Richesse

L'allocation de S.U. est imposable à la surt. progressive.

Les modifications en léger progrès

- Alloc. Suppl. aux vieux + 5.200.- Frs par an
- J.M.I.G. majoré en février ? ? ?
- Augment. des fonctionnaires 4 % en Février
- Fond de chômage complet
- Int. des travailleurs à l'entreprise

HAUSSE DES PRODUITS

par suppression des subventions et application de la
T.V.A.

- Alimentation : Pain 4 %
Vin 10 à 15 %
Alcool 25 à 40 %
Chocolat, Huiles
Pâtes, cafés... de 7 à 10 %
 - Energie domestique Gaz Electricité 5 à 10 %
Charbon 8 à 12 %
 - Transports... S.N.C.F. 2ème Classe 17 %
 - Divers : Tabac 17 % Gauloises de 95 à 115.-Frs
= P.T.T. 25 % timbres de 20 à 25.-Frs
Loyer etc... etc...
 - Répercussion de ces différentes mesures difficiles à chiffrer
 - Hausses métallurgie 8 %
- † Espère que la mévente freinera la hausse.

CONSEQUENCES PROBABLES

| | | | | | |
|--------------------------|---|---------------|--------|-----|-------|
| 2ème dévaluation en 1 an | { | 20 % Gaillard | Dollar | 350 | 420 |
| | | 17,5 % Pinay | " | 420 | 493,7 |

- Libre convertibilité des monnaies pour l'extérieur
 - Libération des Echanges 90 % Zone O.E.C.E. (Amélioration achats matières premières Coton 50 % Zone Dollar (concurrence articles étrangers.))

ESTERRE la dévaluation devrait faciliter les exportations - Freiner les importations

? le retour à la convertibilité des monnaies devrait attirer les capitaux étrangers et sortir l'or des cachettes (plusieurs milliers de tonnes)?

MAIS L'EXPANSION RISQUE D'ETRE STOPPÉE

et la récession s'accentuera si les prix montent de plus de 8 %

- 2 ELEMENTS DE HAUSSE MINIMUM :

1) - La masse des PRODUITS IMPORTES correspond en gros au 1/10^e de ce que nous consommons donc dévaluation 17,5% ----- 1,75%

2) - Les impôts indirects, les hausses de tarifs etc...

représentent 600 milliards
19.000 milliards Revenu National = 3, 2 %

19,000 milliards Revenu National = 3,2%

Haussé minimum totale..... 5 %

Mais Personne ne croit que l'on s'en tiendra là.

OR, IL NE FAUT PAS DEPASSER 8 % POUR CONSERVER 10 % D'AVANTAGES DE LA DÉVALUATION POUR EXPORTER.

Evolution des Prix et Salaires depuis fin 1956

Afin de vous permettre d'avoir des éléments pour discuter de l'évolution des prix et salaires depuis fin 1956, vous trouverez ci-contre deux tableaux marquant cette évolution avec des repères en Janvier, Avril Octobre et Décembre 1958.

Le premier tableau porte les chiffres des statistiques ou budgets auxquels ils se réfèrent. Le second pour faciliter les calculs, traduit en indices partant de la base 100 au 1er Janvier 1957 cette évolution.

Tout cela amène un certain nombre de constatations.

1°) - EVOLUTION DES PRIX. -

Les budgets syndicaux et familiaux parce que plus complets, accusent une hausse plus importante du cout de la vie, que les indices officiels de fin 1956 à fin 1958 :

23 à 24 % en moyenne pour les premiers
18 % seulement pour les seconds.

Par contre d'Avril 1958 à la fin de l'année, l'évolution est à peu près la même de 1,50 % à 2 % d'augmentation pour la majorité.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

2°) - LES SALAIRES HORAIRES TEXTILES par contre ont augmenté moins que ceux des autres industries, tant depuis fin 1956 que depuis Avril 1958.

Et la perte du pouvoir d'achat horaire, s'il n'est pas sensible sur les indices officiels représente entre 5 et 8 % si l'on tient compte de la moyenne des budgets syndicaux et familiaux.

Ceci, sans tenir compte de la baisse résultant de la diminution des heures de travail, ni des conséquences des mesures budgétaires prises par les Pouvoirs Publics et dont les effets ne commenceront à se faire sentir que dans les indices de Janvier alors que déjà nous le subissons.

0

0 0

0

.../...

EVOLUTION DES PRIX ET SALAIRES DEPUIS LA FIN 1956

| | Ter Janv. 57 | Ter Janv. 58 | Ter Avr. 58 | Ter Oct. 58 | Décemb. 1958 |
|---|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| 179 articles | 98.8 | 109.71 | 112.35 | 113.8 | 113.65 |
| 250 articles | 100 | 114.9 | 118.7 | 121 | 121 |
| Budgets C.F.T.C. | 170 | 203.7 | 215.6 | 212.9 | 214.6 |
| " C.G.T. | 28.733 | 32.129 | 33.272 | 34.664 | 34.694 |
| " F.O. | 28.500 | 33.649 | 35.836 | 37.151 | 37.097 |
| " U.N.A.F. | 70.000 | 81.726 | 85.289 | 84.528 | 85.692 |
| " M.I.O. | 79.198 | 90.686 | 95.028 | 94.063 | 94.905 |
| Indices Salaires Horai. Minis. Travail (Base 100 au I.I.1946) | | | | | |
| Toutes industries | 629 | 700 | 727 | 751 | |
| Textile | 657 | 727 | 750 | 764 | |
| Salair. Moy. Fil. Coton . . | 152.10 | 169.60 | 175.10 | 175.70 | 177 |
| " " Tis. | 153 | 170.70 | 177.90 | 177.70 | 178.80 |
| " " Laine | 164 | 186.50 | 189.70 | 190.90 | 192.30 |

TRADUCTION EN INDICES - (Base 100 au 1er Janvier 1957)

| TRADUCTION EN INDICES - (Base 100 au 1er Janvier 1957) | | | | | |
|---|-----|-------|-------|-------|-------|
| | | | | | |
| 179 articles | 100 | III | II3.7 | II5.3 | II5.1 |
| 250 articles | 100 | II4.9 | II8.7 | II1 | II1 |
| Budgets C.F.T.C. | 100 | II9.8 | II6.8 | II5.2 | II6.2 |
| " C.G.T. | 100 | III.8 | II5.8 | II0.6 | II0.8 |
| " F.O. | 100 | II7.4 | II5.7 | II0.3 | II0 |
| " U.N.A.F. | 100 | II6.8 | II1.9 | II0.8 | II2.4 |
| " M.L.O. | 100 | II4.5 | II0 | II8.8 | II9.8 |
| Taux des salai. Horai. . . | | | | | |
| Ministère du Travail . . . | | | | | |
| Toutes industries. | 100 | III.6 | II5.6 | II9.8 | |
| Textile | 100 | II0.7 | II4.2 | II6.3 | |
| Salaires Horai. Moyens | | | | | |
| Laine | 100 | II4.3 | II5.6 | II6.4 | II7.5 |
| Tissage Coton | 100 | II0.9 | II6.2 | II6.1 | II6.8 |
| Filature Coton. | 100 | III.1 | II5.1 | II5.5 | II6.4 |

Une belle réalisation ouvrière :

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Trois mois de négociations ont été nécessaires pour aboutir, le 31 Décembre 1958, à une convention créant un Régime National Interprofessionnel d'Allocations Spéciales aux travailleurs sans emploi.

C'est une nouvelle et grande victoire ouvrière qui vient d'être remportée.
LA C.F.T.C. DEPUIS DES ANNÉES, AVAIT POSÉ CETTE REVENDICATION.

CE QUE PROPOSAIENT LES PATRONS

CE QUI A ETE OBTENU ET VA S'APPLIQUER

FINANCEMENT DU RÉGIME

Une cotisation de 1 % sur les salaires répartie à raison de :
- 0,50 % à la charge des employeurs
- 0,50 % à la charge des salariés.

- Une cotisation de 1 % sur les salaires répartie à raison de :
- 0,80 % à la charge des employeurs
- 0,20 % à la charge des salariés.
Les chômeurs partiels ne paieront pas leur part de cotisation.

Les travailleurs gagnant moins de 27.500 Frs par mois ne verseront aucune cotisation.

OUVERTURE DES DROITS

Appartenir au régime depuis au moins une année.

- Avoir travaillé trois mois dans une ou plusieurs entreprises appartenant au régime au cours de l'année écoulée;
Et avoir accompli un minimum de 180 heures de travail au cours de ces trois derniers mois.

DURÉE DES ALLOCATIONS

Les prestations seront versées à plein tarif pendant trois mois, et trois mois à tarif réduit.

- Les prestations seront versées à plein tarif pendant une période de 9 mois, soit 270 jours ouvrables ou non.
Une prolongation de trois mois à tarif réduit sera accordée, en fonction de l'ancienneté.

.../...

CE QUE PROPOSAIENT LES PATRONS

CE QUI A ETE OBTENU ET VA S'APPLIQUER

TAUX DE L'ALLOCATION

Un total de 30 % du salaire perdu

- Le total de l'allocation mensuelle sera de 35 % du salaire perdu, avec au minimum 1'équivalent de l'allocation d'Etat soit 380.-Frs (Paris).

Après 9 mois de prestations, le montant est fixé à 30 %, pour la période de 3 mois supplémentaire.

MAJORIZATION POUR PERSONNE A CHARGE

Dans le cas de majoration versée par l'Etat pour personne à charge, le cumul des deux allocations ne pourraient dépasser 75 % du salaire perdu, et 80 % pour les salaires en bas de l'échelle.

- Dans le cas de majoration de l'allocation versée par l'Etat pour personne à charge les deux allocations cumulées ne pourront être supérieures à 85 % du salaire perdu, et 95 % pour les salaires en bas de l'échelle.

POINT DE DEPART DU PAIEMENT

Un délai de carence d'au moins deux semaines puis une semaine.

- Le point de départ du paiement de l'allocation est fixé au 3ème jour suivant la date de son inscription comme "demandeur d'emploi".

| Salaire mensuel de référence | COTISATIONS | | ALLOCATION du nouveau régime | ALLOCATION du Régime d'Etat | TOTAL des deux |
|------------------------------|-------------|----------|------------------------------|-----------------------------|----------------|
| | Patrons | Salariés | | | |
| 25.780 | 258 F | 0 | II.400 F | II.400 F | 22.800 F |
| 30.000 | 300 F | 0 | II.400 F | II.400 F | 22.800 F |
| 40.000 | 320 F | 80 F | I4.000 F | II.400 F | 25.400 F |
| 50.000 | 400 F | 100 F | I7.500 F | II.400 F | 28.900 F |
| Etc... | Etc... | Etc... | Etc... | Etc... | Etc... |

NOTA - Calcul Région Parisienne pour un célibataire.

L'ASSURANCE-CHOMAGE se place dans la suite des réalisations ouvrières que nous avons obtenues depuis la Libération du Pays.

Ont signé cet accord :

- Les Patrons - la C.F.T.C. - F.O. et C.G.C.

- Les discussions vont maintenant s'engager pour l'INDEMNISATION DU CHOMAGE PARTIEL

AISNE - SAINT-QUENTIN

A la Cotonnière de Saint-Quentin le tissage est à 32 heures par semaine et certains services font 32 et 24 heures. Par contre la Teinturerie fait 48 heures et plus dans d'autres services

Dans les Guipures pas de chômage, la production a baissé de 50 %. La Broderie Fait 40 heures.

Pour le Tissage on compte 60 % de chômeurs partiels. Pas d'espoir de reprise d'activité avant quelques mois.

Des motions et des délégations vont à la sous-préfecture.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ARDÈCHE - DRÔME

Dans les Impressions sur Etoffes pas de travail d'avance. ROCHEGUDE à LAMASTRE Façonnier est bloqué. Pour le moment on ne peut connaître le travail à faire une semaine sur l'autre. Mais actuellement ils font toujours 50 heures.

Le Tissage Soierie FANEYTEX à LA VOULTE est à 35 heures par semaine.

Dans le Moulinage on constate que les trusts seuls tiennent encore la cadence et sont même en expansion.

FILOMA 375 salariés en 6 usines tournent à plein à Arcens et à St Julien en St Alban soit pour 275 salariés.

Dans les trois autres usines du groupe on note un léger ralenti (à St-Priest près Privas et Chomérac)

ROCHEGUDE - Usines à Valence et Romans tournent avec des horaires supérieurs à 40 H. L'usine de Romans est construite depuis peu et équipée de matériel moderne. Une section syndicale C.F.T.C. vient de démarrer dans cette maison et elle semble décidée à mener une action déterminante.

BILLION 2 usines au Teil dont l'une est en expansion et l'autre tourne au ralenti. Cela paraît contradictoire, peut être modernisation de l'une au dépend de l'autre.

Les autres Moulinages semblent en perte de vitesse licenciements et fermeture. Toute la région d'AUBENAS est en chômage total ou partiel.

Les maisons DELUBAC et RAPHANEL sont fermées depuis plusieurs mois à LAVELADE. Le Moulinage CHOMARAT au Cheylard est fermé depuis un mois et demi. Chez CHABERT à Valence nettes réductions d'horaires. Chez VERDIER à LAMASTRE après un arrêt de 9 semaines, reprise depuis début septembre mais ralenti notoire et continué.

Le sort des tissages paraît un peu meilleur. la moyenne est de 40 heures par semaine.

.../...

Dans ces deux branches Moulinage et tissage, l'action syndicale est difficile à démarrer et à suivre en raison des multiples entreprises. Deux sections syndicales C.F.T.C. dans le Moulinage une à Lamastre qui repart difficilement après le contre-coup du chômage; et l'autre à Roulans qui en est à son premier vrai démarrage.

Dans les tissages la C.F.T.C. est présente.

Pour la Bonneterie "Bonneterie Cévenole à Granges-les-Valance (Bas et lingerie) les horaires sont de 42 à 48 H. par semaine. On note cependant un léger ralentissement. La section C.F.T.C. de cette usine de 500 ouvriers groupe une cinquantaine d'adhérents. Elle vient de lancer une action pour l'application des accords et la législation du travail (sur les délégués du personnel en particulier).

Chez Verdier à Lamastre 100 salariés horaires de 32 à 40 Heures. La section syndicale se réorganise et prépare les prochaines élections au C.E.

Dans les TEXTILES ARTIFICIELS le C.T.A. à LAVOULTE 600 ouvriers la S.V.A.T. à VALENCE 400 ouvriers sans trop ralentir leur production on réduit leurs horaires ou on essaie de les licencier.

Le C.T.A. à la VOULTE à licencié une cinquantaine de femmes, mais pas de baisse de production. Notre section syndicale a réagi et s'est opposé au licenciement. La réunion de la Commission Nationale de Conciliation a été demandée.

En tout état de cause, la situation travail-textile de la Drôme-Ardèche n'est pas tellement florissante... la récession monnaie... surtout les petites affaires (moulinages et tissages en particulier) et l'avenir en ce domaine est plutôt sombre.

Sur le plan syndical un net progrès a été réalisé depuis quelques années. Une dizaine d'usines possèdent leur section syndicale avec des militants sérieux et compétents qui depuis deux ou trois ans ont lutté pour mettre en place leur organisation.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

AUBE

• ROMILLY/SEINE

A Romilly-sur-Seine aux Ets DUPRE le sous-vêtement fait de 24 à 32 heures. La Bonneterie et le sur-vêtement font 40 heures.

La proportion des chômeurs partiels est de 76,9 %. Aux Ets DUPRE le sous-vêtement est particulièrement touché. On compte 500 chômeurs partiels sur 650 ouvriers environ.

TROYES

-o-o-o-o-o-o-o-

Dans la Bonneterie Troyenne les horaires varient suivant les entreprises 30 - 35 et 40 heures.

En Décembre on comptait 360 chômeurs totaux et 40 % de chômeurs partiels

Des entretiens avec les pouvoirs publics ont eu lieu, jusqu'à présent pas de résultats. Quelques chantiers occupent quelques dizaines d'ouvriers de professions diverses.

.../...

BAUSSES - PYRÉNÉES - 3 -

A la Cotannière Basquaise à ANGLET l'atelier de filature fait de 24 à 32 Heures l'atelier de retorderie 32 heures.

On compte 160 chômeurs partiels en ce début d'année. La situation est pareille en janvier 1959 qu'il y a trois mois, puisque notre réduction d'horaires a commencé le 1er Octobre. Il n'y a pas eu de licenciements; le personnel qui trouve du travail ailleurs s'en va.

Nous sommes le seul syndicat textile dans notre région. Il nous est difficile de trouver des débouchés pour augmenter la durée du travail.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

GARD

La Bonneterie des Cévennes compte 80 % de chômeurs partiels (une cinquantaine de petites entreprises).

4 entreprises de la région ont arrêté provisoirement leur activité. Seules 4 ou 5 entreprises tournent à 48 ou 40 heures, d'autres tournent avec certains services à 40 - 48 heures alors que la fabrication tourne au ralenti. Elles épuisent leurs stocks.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

HAUT - RHIN

La situation à Mulhouse est inchangée depuis Novembre. Tendance générale plutôt vers une aggravation, excepté dans les teintures et apprêts où une nette reprise est enregistrée.

Les syndicats mènent une action (à long terme malheureusement) pour entrer dans un groupement professionnel.

-0-0-0-0-0-0-0-0-

LOIRE - ST - JULIEN M.M.

Aux Ets GILLIER & PAYEN les tissages font 40 heures. Le moulinage est en chômage intermittent, (environ une semaine par mois).

Si le tissage maintient les 40 heures la crise actuelle se traduit par un surcroît de chômage à fin de chaîne des articles très mauvais et non suivis et de nombreuses attentes de fil. Ces pertes de temps sont compensées par des indemnités.

Nous surveillons les moyennes horaires afin que les salaires restent les mêmes.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

FIRMINY

Usines : GRANGE rubans - ROCHETON Moulinage - Jirniac et Foumeyron, tissus Elastiques - RAYNAUD rubans - ARNAUD Soierie.

Dans l'ensemble il n'y a pas eu de licenciements mais le personnel parti de lui-même n'a pas toujours été remplacé.

.../...

On constate un ralentissement de travail même dans les usines qui font encore 40 heures.

Cependant chez ARNAUD - 32 heures.

chez JIRNIAC où il y a du chômage depuis Avril, date des 1ères élections de délégués. Ce chômage continue mais varie, une semaine 32 heures et parfois 40 heures la semaine après. Il y a 4 femmes en chômage total depuis Juillet.

MAINE - et - LOIRE - CHOLET

Le Coton fait 24 et 32 heures; les teintures et apprêts font 32 heures. La totalité des ouvriers est en chômage partiel.

La Maison RICHARD Frères qui tournait jusqu'ici à 45 heures fait maintenant 32 heures.

Lors de la dernière réunion paritaire une proposition a été faite au syndicat patronal pour la création d'une caisse de chômage. La réponse a été négative.

Nous envisageons une action commune avec la C.G.T. et F.O. et nous demanderons une réunion paritaire dans le cadre de la convention collective.

NORD - HALLUIN

La Laine fait 40 à 42 heures mais avec chômage partiel pour une partie d'établissement ou par roulement qui affecte 25 à 50 % du personnel. Certaines usines font 32 heures, d'autres maintenant 40 heures. Quelques licenciements de vicux notamment.

Les Textiles artificiels font 40 heures par semaine.

Pas de chômage dans le Jute.

On compte 20 % de chômeurs partiel pour la région. Les usines les plus touchées sont les tissages robe et draperie et doublures ensuite les tissages de coton.

On a rarement un chômage homogène. Il y a dans 3 ou 4 usines les plus touchées du chômage tantôt d'une partie de la préparation, d'une partie du tissage, voire de quelques tissurands. Des frontaliers sont mis en chômage pour une durée indéterminée. Il y a bien quelques 2,000 chômeurs partiels sur un effectif de 11.000.

Le Syndicat fait tout ce qui est possible pour éviter les abus inhérents à la situation et notamment les mis en chômage à partir de la qualification professionnelle.

LILLE -

Dans le Lin les horaires sont de 32 à 40 heures par semaine.
Filature Coton 24 à 40 heures Tissage Coton 24 à 32 heures
Jute 40 heures,

.../...

La Filature de Coton CREPY (1.500 personnes) et le Tissage HUET (350 pers.) sont les plus touchés par le chômage partiel.

Le Syndicat fait une action régionale pour la création de Fonds de chômage partiel pour accord ouvriers d'entretien.

- Action : petitions dans les usines pour revaloriser les salaires, pour l'indemnisation du chômage partiel - pour une retraite pour tous les travailleurs du textile.

- Action locale à Lille a obtenu la création d'un Comité Paritaire Permanent local pour informations sur la situation de l'industrie et jouer un rôle actif dans la politique professionnelle locale.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ROUBAIX - TOURCOING

La situation du chômage partiel en fin d'année est mauvaise surtout dans le tissage coton.

Le Syndicat n'a pas abandonné l'idée d'une aide par la caisse de chômage. Un accord sur le chômage partiel a été conclu. Des discussions sont en cours pour la création d'une Assédic. Accords Congés Payés 1959. Accord pour la formation des militants. Succès aux Elections de Comités d'entreprise et délégués du personnel.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

VALENCIENNES -

L'entreprise DEVAUX Bonneterie à Saint-Amand les Eaux (1.200 salariés) tourne à 40 heures sauf deux services Filature et couture qui font 32 heures par semaine.

On compte 150 chômeurs partiels sur 1.000.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CAUDRY -

Ralentissement et débauchage au tissage DUMONT. Centralisations d'usines.

Les teintures et apprêts font 24 et 32 heures par semaine.

Dans les Tulle, Dentelles, Broderies et Guipures ralentissement très prononcé 24 et 32 heures la semaine et même fermetures totales.

Pour le Jute mêmes perspectives que ci-dessus.

On compte 10 à 15 % de chômeurs partiels sur 6.000 ouvriers. Les usines les plus touchées par le chômage partiel sont les Tulle Uni (chômage total). Dentelle ralentissement très marqué. BOBINOT Guipure 35 heures par semaine. Broderie 32 heures.

Il est envisagé une certaine reprise pour la fin de Janvier après l'application du marché commun. Un Fond de chômage a été ouvert, rien d'autre n'a été tenté.

-o-o-o-o-o-o-

.../...

RHÔNE - LYON

Bonneterie : Chômage partiel - Les teintures et apprêts font de 29 à 40 H.

Soierie : de 35 à 40 heures des usines ont fermé leurs portes

Textiles Artificiels : réduction des heures supplémentaires. Chômage à la Rhodia à Roussillon. Des hommes sont mis en retraite à 60 ans.

Situation peu brillante dans les dentelles, tulles broderies.

Les branches les plus touchées par le chômage partiel sont ; Soierie - Bonneterie - Teinture et Apprêts.

Le Syndicat avec les délégués interviennent pour connaître les causes du chômage et les remèdes à y apporter, fournit les renseignements à tous les travailleurs qui le désirent.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SEINE - Mme - ROUEN

Le Coton fait une moyenne de 32 heures par semaine. On Estime à 75 % la proportion de chômeurs partiels.

Des démarches sont effectuées à la Préfecture. Une caisse de complément de chômage a été instituée.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

TARN

La région comporte 4.500 salariés dont 1.100 en Bonneterie.

La Laine fait de 24 à 32 heures par semaine. La Bonneterie de 40 à 45 Heures. Les Teintures et Apprêts de 24 à 32 Heures.

On compte 2.000 chômeurs partiels et 200 chômeurs totaux. Les usines les plus touchées sont les Filatures, tissages et apprêts. 900 ouvriers font 40 heures par semaine.

L'Inspection du Travail a refusé toute demande d'heures supplémentaires à deux entreprises. Il faut embaucher les chômeurs totaux. Aucun résultat.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

VOISGES

Le Coton fait une moyenne de 24 à 45 heures par semaine. Chez Boussac et chez Laederich de 32 à 36 H.

Les teintures et apprêts font 36 Heures. La passementerie 40 Heures.

80 % de chômeurs partiels chez Boussac et Laederich. Pour l'ensemble des Vosges on compte 10.000 chômeurs partiels sur 30.000 ouvriers.

Une dizaine d'entreprises ont arrêté 15 jours pendant les fêtes. Il semble qu'il y ait à Senones une entente patronale pour avoir réduit tous les horaires alors qu'en Blanchiment il y a des demandes, si on laissait faire il y aurait des heures supplémentaires à faire.

Lettres adressées aux Gouvernement, Mairie, Préfecture. Action pour une caisse de chômage partiel. Création sur la Vallée du Rabodeau d'un Comité d'Etude et d'Organisation économique en vue de l'implantation d'industries nouvelles.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-



PROPAGANDE

1959

FORMATION

VOUS RAPPELONS NOTRE DERNIÈRE CIRCULAIRE

Nous vous proposons :

- 1°) des affiches de formats différents
- 2°) une brochure "Organisation"
- 3°) le cahier de rapports
- 4°) "Travailleur, tu n'es pas syndiqué. Pourquoi ?"

Il en reste encore, faites vos commandes sans tarder !

Nous vous signalons qu'une équipe de Militants est à votre service pour organiser avec vous des journées d'études, chez vous, dans vos régions, pour la mise en application du plan fédéral de Formation, d'Organisation, de Propagande.

RESOLUTIONS PRISES À NOTRE CONGRÈS DE BIERVILLE

PAS D'OUVRIER SANS OUTIL ...

PAS DE PATRON SANS COFFRE-FORT...

PAS DE SYNDICAT SANS :

FORMATION - PROPAGANDE

Nous vous soumettons ci-joint le projet de Programme pour ces Journées d'Etudes.

Choisissez la partie qui vous semblerait être la plus utile dans ce programme.

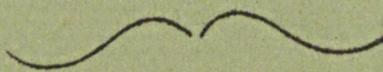
Ce programme est à discuter dans vos Conseils Syndicaux ou Union Régionale.

Répondez-nous à l'aide du Cahier de rapports afin que nous puissions entrer en relation avec vous pour établir un calendrier de Journées d'Etudes pour l'année.

Merci d'avance !

Le Responsable de la Commission Fédérale de Propagande et de Formation :

Pierre VAUTHIER.



Envoyez à la Fédération

vos circulaires locales

Merci !

PROJET I PROGRAMME POUR DES JOURNEES D'ETUDES FEDERALES

I) QU'EST CE QU'UN SYNDICAT ?

- Le Mouvement Ouvrier
- Le Syndicalisme
- La C.F.T.C.
- Les autres Centrales
- Rôle du Syndicat
- L'organisation d'un Syndicat
- Les buts du Syndicat
- Structure du Mouvement Syndical.

2) QU'EST CE QU'UNE SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE ?

- Sa raison d'exister
- Son rôle
- Son but
- Comment la structurer, l'organiser, la faire fonctionner ?

L'équipe de la Section Syndicale

- Pourquoi une équipe ?
- Comment constituer l'équipe
- Comment travailler en équipe.

Comment étudier un problème

Personnellement et en équipe

3) QU'EST CE QU'UN MILITANT ?

- Quel est son rôle ?
- Quelle peut être son action ?
- Quels moyens mettre à sa disposition ?
- Quelle est l'importance de son comportement personnel ?
- Quelles en sont les exigences ?

4) QU'EST CE QUE LE COLLECTAGE ?

- L'importance du collectage organisé
- Comment l'organiser ? : "Les moyens, rôle et place du collecteur"
"Comportement du collecteur."
- Quelles en sont les exigences ?

...../

5) ROLE DES DELEGUES

- Définition du rôle général des délégués
- Désignation des délégués et préparation des élections
- Le rôle du délégué du personnel
- Le rôle du délégué du Comité d'Entreprise
- Les délégués et l'équipe syndicale
- Le rôle du Responsable Syndical.

6) LA PROPAGANDE

- Qu'appelle-t-on la propagande ?
- Qu'est-ce que la publicité ?
- La Connaissance du milieu ?
- Comment faire de la propagande ?
- La propagande dans l'action et les faits.

La campagne de Propagande

- Préparation
- Conduite
- Contrôle des résultats

La Reprise des cartes syndicales

- Quand faut-il y penser ?
- Comment faut-il faire ?

Les Elections

- Comment les préparer ?
- Quand faut-il y penser ?
- Comment les réaliser ?

7) LES ACCORDS PARITAIRES

- Qu'est-ce qu'une Convention Collective ?
- Qu'est ce qu'un accord Paritaire ?

- La Convention Collective du Textile
- Les autres accords
- Comment s'en servir ?

CONDUITE ET PEDACOGIE DES REUNIONS

- Comment conduire une Réunion ?
- Comment conduire un Groupe d'Etude ?
- Comment choisir le sujet de la réunion ?
- Comment préparer la réunion ?
- Comment rédiger la convocation ?
- Comment présenter le sujet ?
- Comment conduire la réunion et faire participer l'auditoire ?
- Comment dégager les Conclusions
- Le procès verbal
- Les conditions matérielles de réussite

Les bases de ce cours sont : "L'ETUDE D'UN PROBLEME" les deux peuvent être traités conjointement.

Cet exposé est de la plus grande importance pour les Responsables.

LA SESSION TEXTILE-VÊTEMENT DE

BIERVILLE du 1 au 6 D^{re} 1958

Nous avions reçu 26 inscriptions pour cette session. Vingt-deux Camarades ont effectivement suivi les cours, soit 4 défections.

Nous pouvons dire, que dans l'ensemble, tous nos Camarades ont été pleinement satisfaits de ces 6 jours de formation.

Pour exprimer cette satisfaction quasi unanime, nous ne saurions mieux faire que de vous reprendre, parmi les impressions de quelques uns, des extraits de lettres.

Le manque de place nous oblige à ces restrictions, nous nous en excusons auprès de leurs auteurs, mais nous sommes certains que ces quelques phrases prouveront à tous, la sincérité et la sympathie que BIERVILLE offre à tous les travailleurs groupés à la C.F.T.C.

Guy ROCHE des VOSGES

J'hésitais à venir à BIERVILLE dont j'avais bien entendu parler, mais j'étais loin d'imaginer l'ambiance gaiie, simple, dynamique, pleine de fraternité, ambiance que nous ne retrouverons nulle part ailleurs.

Nous travaillons avec ardeur car rien ne manque.

Le travail en commission m'a beaucoup intéressé, car là nous pouvons nous exprimer, apporter et revoir les problèmes de chacun.

J'ai retiré de nombreux moyens pour agir plus efficacement dans l'intérêt de mes Camarades de Travail.

Christiane TAINÉ de CAMBRAI

BIERVILLE est vraiment l'étape indispensable de tout militant ouvrier pour la valeur de ses cours, les méthodes de travail, l'amitié, la simplicité et la force qu'on y trouve.

BIERVILLE, c'est la formation par les faits, par la vie ouvrière c'est en quelque sorte "la formation sur le tas".

...../

Je ne pense pas avoir jamais été aussi présente à mon entreprise que pendant ces 6 jours.

Cette session nous ouvre ses portes, elle nous donne le désir de connaître, d'apprendre, d'approfondir pour mieux servir.

Claude GUILLEMAIN de LYON

Six jours que c'est court. Cette ambiance merveilleuse de Camaraderie de travail en commun, sans faux amour propre. Ça c'est BIERVILLE.

C'est un bien entre militants du Textile de savoir que de VENDEE, du NORD, des VOSGES, des gars luttent dans un même esprit.

C'est avec fierté que l'on repart, fierté du travail fait par les anciens, et fier des résolutions que l'on a pris pour continuer dans le même chemin.

A tous les Camarades de la Sessions, meilleurs sentiments Syndicalistes,

Marie-Louise LACOMBE de ROANNE

Cette session me laisse un très bon souvenir; du bon travail a été effectué, surtout dans les commissions.

Ces contacts entre personnes de régions très différentes sont très enrichissantes et puis cette halte de six jours au milieu des soucis syndicaux, qui nous assaillent tous les jours, est vraiment d'un grand profit.

0 0 0

Nous estimons qu'il n'est pas besoin d'autres commentaires. Nous ajouterons simplement un grand merci aux Camarades, qui au retour de la Session ont eu la gentille attention de venir dire bonjour à la FEDERATION.

0

0 0

0

Imprimé au siège :

26, rue Montholon PARIS 9^e

Le Gérant :

Benoît MAYOUD